

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1041

présenté par
Mme Lazaar

ARTICLE 25

I. – À l’alinéa 7, après le mot :

« mineurs, »,

insérer les mots :

« et notamment en matière de violences sexistes et sexuelles, ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les obligations et la responsabilité des fédérations et associations sportives sur les questions de violences sexistes et sexuelles.